Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert **Délibération n°2022 027**

Eure Normandie Numérique

Réunion du 19 décembre 2022

Objet : **Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 19 décembre 2022 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 19 septembre 2022.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 17
  - Collège Conseil Départemental : 21
  - Collège Conseil Régional : 6
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle